



MODE d'EMPLOI – PIGEONS EGARES

Si vous signalez un pigeon égaré via le site internet RFCB, la procédure suivante est de mise :

- **vis-à-vis du propriétaire du pigeon**

- [le propriétaire a transmis son adresse e-mail à la RFCB](#)

Le propriétaire reçoit immédiatement un e-mail reprenant toutes les données du signaleur de son pigeon.

- [le propriétaire n'a pas transmis d'adresse e-mail à la RFCB](#)

Le signalement du pigeon égaré est envoyé au responsable [des pigeons égarés de la société](#) qui a vendu la bague.

Le but est que la société transmette le plus rapidement possible le mail, contenant toutes les coordonnées du signaleur, à l'amateur.

Si le responsable des pigeons égarés de la société n'a donné aucune adresse e-mail à la RFCB, le mail sera envoyé à la première adresse e-mail de la société enregistrée : dans l'ordre : le tenancier de local, le président, le secrétaire, le trésorier, le vice-président, le secrétaire adjoint, le trésorier adjoint et les collaborateurs.

- **vis-à-vis du signaleur du pigeon**

pour autant que le signaleur ait transmis une adresse e-mail lors du signalement du pigeon, un mail lui est aussitôt envoyé reprenant les coordonnées du propriétaire du pigeon.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX